

L'an deux mil dix-sept et le lundi quinze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le neuf mai 2017, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, M. BAÏSSE, Mme ROUMÉGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme ASSÉMAT (représentée par M. BAÏSSE), Mme RÉGY (représentée par M. COMBES)

Excusés : M. COMBELLES

Absents : Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

M. Christian TESSEYRE a été nommé Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Rectificatif du tableau des taxes locales ;*
- 2 – Délibération modificative Commune 1/2017 ;*
- 3 – Création d'une régie « Buvette de Bezan » ;*
- 4 – Vote des tarifs des produits vendus à la Buvette de Bezan ;*
- 5 – Signature d'une convention de participation aux frais de scolarité avec la commune de St Lieux Lafenasse ;*
- 6 – Renouvellement contrat CAE à compter du 01/07/2017 : agent technique ;*
- 7 – Nouveaux horaires écoles Fournials (PEDT) ;*
- 8 – Avenant fourniture repas Esat ;*
- 9 – Questions diverses*

1 – Rectificatif du tableau des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal une augmentation de 1% du taux des taxes locales a été votée. Le calcul du nouveau taux ne correspondait pas au 1% d'augmentation.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les taux des trois taxes locales rectifiés après une augmentation de 1 % (en variation proportionnelle), qui se présentent donc comme suit :

Taxes	Taux 2016 (pour mémoire)	Taux 2017
Taxe Habitation	7,04	7,11
Taxe Foncière Bâti	16,04	16,20
Taxe Foncière Non Bâti	80,90	81,71

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux ainsi proposés, pour l'année 2017.

2 – Délibération modificative Commune 1/2017

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est impératif de changer les bâches de la piscine.

Après avoir sollicité plusieurs fournisseurs, Madame BERNOU indique l'assemblée qu'elle a retenu le devis de la société AQUATECHNIQUE pour un montant de 6 550,64€ HT soit 7 860,77€ TTC détaillé de la comme suit :

- 6 bâches de 500 microns, garanties 6 ans (4 bâches pour le grand bassin et 2 pour le moyen bassin)
- 2 enrouleurs pour le bassin moyen en remplacement de celui existant.

Madame BERNOU précise que la somme sera prélevée sur une partie du budget prévu pour la remise en état des gîtes.

Madame BERNOU convient de procéder à un virement de crédit sur le budget général de l'exercice 2017 comme suit :

Crédit à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2188	518			Autres immobilisations	8 000,00
					Total	8 000,00

Crédit à réduire

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	511			Construction	-8 000,00
					Total	-8 000,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement du crédit suivant sur le budget de l'exercice 2017 tel que présenté par Madame BERNOU.

3 – Création d'une régie « Buvette de Bezan »

Madame Bénédicte ROUMEGOUS, Conseillère municipale, rappelle que les gérants du Café du Midi ont fait savoir à Monsieur le Maire qu'ils ne souhaitent pas renouveler leur contrat de location de la Buvette de Bezan.

Les membres du Conseil Municipal ont proposé une reprise de la dite buvette par la Mairie ; ils ont étudié cette possibilité et en ont conclu à la faisabilité de ce projet.

Madame Bénédicte ROUMEGOUS informe à l'Assemblée de la nécessité d'instaurer une régie buvette pour la gestion Communale de la Buvette de Bezan.

Madame ROUMEGOUS précise que :

- la création de la buvette est prévue pour le 1^{er} juin 2017 ;
- l'ouverture de la buvette débutera le week-end du 24 et 25 juin ; à compter du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017, elle sera quotidienne.

Monsieur le Maire indique que :

- la buvette sera dotée d'une caisse enregistreuse, les règlements se feront en espèces ou en chèque ;
- Le fonds de caisse sera de 50 € ;
- L'encaisse est fixée à 8 jours maximum ;
- Au-delà de 1 000 €, le régisseur sera tenu de verser le montant de l'encaisse au Comptable public sans attendre les 8 jours.

Où cet exposé et après avoir en délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte la création de la Régie de recettes pour la Buvette de Bezan.

Monsieur le Maire propose que Madame Bénédicte ROUMEGOUS soit nommée régisseuse de la Buvette de Bezan.

Où cet exposé et après en avoir en délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte de nommer Madame Bénédicte ROUMEGOUS régisseuse de la Buvette de Bezan.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Christian TESSEYRE soit nommé régisseur suppléant de la Buvette de Bezan.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte de nommer Monsieur Christian TESSEYRE régisseur suppléant de la Buvette de Bezan.

4 - Vote des tarifs des produits vendus à la buvette

Madame Bénédicte ROUMEGOUS présente au Conseil Municipal les tarifs des produits qui seront vendus à l'unité, à la buvette de Bezan, détaillés comme suit :

Boisson		♦ Gaufre ♦	
Demi-pression	2,50 €	Au sucre	1,50 €
Bock-pression	1,50 €	Au Nutella	2,00 €
Café Espresso	1,00 €	Nutella-chantilly	2,50 €
Thé	2,00 €	♦ Crêpe ♦	
Boisson fraîche	2,00 €	Au sucre	1,00 €
Sirop à l'eau	1,00 €	Au Nutella	1,50 €
Diabolo	1,50 €	Nutella-chantilly	2,00 €
Eau minérale 50cl	0,50 €	♦ Confiserie ♦	
Smoothie	2,50 €	Barre chocolatée	1,00 €
Snack		Bonbon	0,05 €
♦ Glace ♦		Carambar	0,15 €
Magnum	2,50 €	Sucettes Chappa Chup's	0,30 €
Cornetto	1,00 €	♦ Salé ♦	
Solero Exotic	2,00 €	Croque-monsieur	3,00 €
Glace à l'eau Calippo	1,50 €	Pizza 17 cm	3,00 €
Choc'n'Ball	2,50 €	Tarte aux poireaux 14cm	2,00 €
Ben & Jerry's 150ml	3,50 €	Tarte aux trois fromages 14cm	2,50 €
		Cacahuètes 120g	2,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs des produits vendus à la buvette de Bezan tels que proposés par Madame ROUMEGOUS.

5a - Convention de participation financière aux frais de scolarisation St Lieux Lafenasse

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal que des enfants habitant sur la commune sont scolarisés sur la commune de Saint Lieux Lafenasse.

En date du 24 mars, celle-ci a fait parvenir un courrier accompagné d'une convention de participation financière.

Monsieur BAÏSSE expose les principaux articles de cette convention:

- Participation aux frais de scolarité proratisée au nombre d'enfants scolarisés ;
- Demande de dérogation des familles auprès de la Commune de Montredon-Labessonnié avant toute inscription à l'école de Saint Lieux Lafenasse ;
- Charges de fonctionnement annuel, arrêtées en fin d'année, réparties proportionnellement au nombre d'élèves (sur présentation de justificatifs) ;
- Reconduction tacite d'année en année ;
- Résiliation avant 1^{er} février de chaque année.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de participation financière aux frais de scolarisation avec la Commune de St Lieux Lafenasse.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accède à la demande de Monsieur le Maire et l'autorise comme ci-dessus.

5b - Frais de scolarisation Saint Lieux Lafenasse

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, expose à l'assemblée le détail des frais de scolarité des enfants domiciliés sur la Commune scolarisés à Saint Lieux Lafenasse pour l'année scolaire 2016/2017:

Nombre d'enfants au 1 ^{er} janvier 2017	Coût par élève		Coût Total par élève (1)+(2)	Participation demandée à la Commune
	Frais de scolarité (1)	Coût des NAP (2)		
6 scolarisés retenu 5	1160,19 €	515,92 €	1676,11 €	790 € *

* *Equivalent à 47% du coût scolaire et NAP.*

Effectif retenu pour la participation : 5 élèves

Soit 790€ X 5 élèves = 3 950€

La participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2016/2017 serait de 3 950 euros.

Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge ces frais.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte que la Commune prenne en charge les 3 950 € de frais de scolarités de 5 élèves pour l'année 2016/2017.

6 – Renouvellement contrat CAE à compter du 01/07/2017 : agent technique

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le poste d'agent technique dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'État.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'A.S.P. (Agence de Services et de Paiement) et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de six mois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois, après renouvellement de la convention (suivant les textes en vigueur à ce jour) ;
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine ;
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce renouvellement.

7 – Nouveaux horaires écoles Fournials (PEDT)

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, expose au Conseil Municipal que Madame Fondevieille, Directrice de l'école des Fournials, a proposé lors de la dernière réunion PEDT (Projet éducatif du territoire) un changement des horaires de classe.

- Monsieur Christian BAÏSSE rappelle les horaires de classe actuels :

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi – mardi – jeudi - vendredi	8h45 - 11h45	13h15 – 15h30
Mercredi	9h00 - 12h00	-

- Il est proposé au Conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école des Fournials selon la proposition de Madame Fondevieille qui est la suivante :

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi – mardi – vendredi	8h35 - 12h00	13h30 – 15h45
Mercredi	8h30 - 12h00	-
jeudi	8h30 - 12h00	NAP (3h)

Monsieur BAÏSSE indique que suite aux élections présidentielles les NAPS pourraient être amenées à disparaître. Il précise que lors des derniers conseils d'écoles, enseignantes et parents d'élèves ont prononcé un avis favorables au retour à des semaines de 4 jours si le choix leur était donné.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce changement d'horaires sous réserve des modifications gouvernementales relatives aux rythmes scolaires et au maintien par la collectivité de ces activités.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des horaires de classe de l'école des Fournials comme proposé ci-dessus.

8a – Avenant fourniture repas Esat ; Avenant à la fourniture de repas en liaison froide (tarifs repas ESAT)

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, informe l'Assemblée que l'ESAT Valérie Bonafé, des Fournials, fournisseur des repas de la restauration scolaire des écoles publiques et des repas du Centre de Loisirs de La Sigourre, augmente ses tarifs de 1,1 %, à compter du 1^{er} septembre 2017, conformément à l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation. Il convient donc de signer deux avenants à la convention de fourniture de repas en liaison froide.

Pour information, Monsieur Christian BAÏSSE, donne les nouveaux tarifs TTC de l'ESAT :

Centre de Loisirs de La Sigourre

Petit déjeuner	1,59 €
Goûter	0,93 €
Repas enfant	3,58 €
Repas adulte	5,70 €

Ecoles des Fournials et de la Sigourre

Repas maternelle	3,33 €
Repas primaire	3,58 €
Repas adulte	5,70 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la fourniture de repas en liaison froide avec l'ESAT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention de fourniture de repas en liaison froide liant la Commune et l'ESAT Valérie Bonafé aux Fournials. Le Conseil Municipal prend note des nouveaux tarifs à prendre en compte pour la tarification, à compter du 1^{er} septembre 2017, de la restauration scolaire et des prestations de le Centre de Loisirs de La Sigourre.

8b - Restauration scolaire : tarification 2017/2018

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, propose au Conseil Municipal de répercuter l'augmentation appliquée par le fournisseur, l'ESAT Valérie Bonafé aux Fournials sur les tarifs des repas à compter du 1^{er} septembre 2017.

Restauration scolaire	Année scolaire	Proposition	
	2016-2017	2017-2018	
Enfants			
- de Montredon-Labessonnié	maternelle	3,40 €	3,45 €
	primaire	3,40 €	3,45 €
- hors commune :	maternelle	3,30 €	3,35 €
	primaire	3,53 €	3,60 €
Adultes		5,65 €	5,76 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs précités à compter du 1^{er} septembre 2017.

8c - Restauration scolaire : tarification 2017/2018

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, propose au Conseil Municipal modifier les tarifs du Centre d'Hébergement de la Sigourre à

compter du 1^{er} septembre 2017.

Centre d'hébergement La Sigourre	Année 2016-2017	Proposition 2017-2018
Nuitée sans repas	5,90 €	6,00 €
Petit déjeuner	1,57 €	1,60 €
Goûter	0,92 €	0,95 €
Repas enfant	6,00 €	6,10 €
Repas adulte	6,50 €	6,60 €
Pension complète	27,00 €	27,50 €
Pension complète + de 2 nuits	24,00 €	25,00 €
Demi-pension	22,00 €	23,00 €
Forfait chauffage par nuit et par groupe (du 1 octobre au 30 avril)	21,00 €	22,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs précités à compter du 1^{er} septembre 2017.

9 – Questions diverses

9a- Invitations :

Monsieur le maire fait-part au Conseil Municipal de l'invitation de :

- Planète Danse, gala de danse, samedi 10 juin à 21h à la salle polyvalente;
- Banda O K ZOU vendredi 2 juin à 19h à la salle de St Martin de Calmès.

9b- Compteurs Linky

Monsieur le Maire a contacté les services d'Enedis concernant les compteurs Linky. Il a été mis en relation avec Monsieur DELGADO qui viendra faire une présentation de ces compteurs lors d'une séance privée avec les élus de Montredon-Labessonnié.

9c- Communauté des Communes Centre Tarn

Le Président de la Communauté des Communes Centre Tarn, Monsieur CANTALOUBE, souhaite rencontrer le Conseil Municipal. La semaine du 6 au 9 juin semble convenir à la majorité des élus. Monsieur le Maire va contacter Monsieur CANTALOUBE afin de fixer une date de réunion.

9d- L'École de Musique du Tarn

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURQ informe l'assemblée de la réception d'une facture de 8 313 € émanant de l'École de Musique du Tarn.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait fait une délibération où il était stipulé que la commune de Montredon-Labessonnié prendrait en charge uniquement la participation pour les enfants de la commune.

Les inscriptions se faisant à Castres, la Commune de Montredon-Labessonnié n'a pas accès aux informations concernant les bénéficiaires. Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURQ s'est rapproché des services de l'École de Musique du Tarn afin d'obtenir ces informations.

L'interlocuteur de Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURQ doit se renseigner afin de savoir s'il est autorisé à transmettre le détail de la facture.

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURQ propose d'attendre avant d'effectuer le règlement de la facture.

L'ensemble du Conseil Municipal accède à sa requête.

9e- Montredon A Pé

Madame Françoise MAURIE informe que l'association « Montredon A Pé » a ré-ouvert 2 chemins, le 23 avril dernier :

- à la Jalondié, chemin qui part de Lavaur vers la route de Roquemaure.
- au Budel.

Les chemins ne sont pas totalement achevés. Certains passages nécessitent l'intervention d'un tractopelle.

Cette réouverture permettra de créer un circuit de randonnée à pied d'environ de 1h30 autour du village.

9f- Les Marchés publics

Accès handicapés mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie a obtenue une subvention de la DETR et qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental.

Logement du Moulin de Lafargue

Monsieur MARTINEZ informe le Conseil Municipal que l'offre des lots « gros-œuvre » a été rejetée pour être relancée en dissociant éventuellement le gros œuvre de la façade. Une demande de négociation sera faite pour 4 lots (aspect technique et financier).

Aménagement Grand'Rue

La Mairie a reçu le compte rendu de la société CET INFRA qui a été soumis à l'appréciation d'élus qui ont proposé quelques modifications. Un rapport avec les remarques et propositions sera transmis à CET INFRA. Le Conseil Départemental a été contacté pour effectuer un carottage. Monsieur le Maire propose que lorsque le projet sera arrêté, une réunion avec tous les riverains soit organisée.

9g- Associations, culture, sport

Associations : copies

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURQ rappelle que les copies doivent être notées ; dès le quota atteint la mairie ne fera plus de copies. Se diriger soit chez l'artisan Montredonnais qui propose ce service soit dans les communes voisines.

Culture : manifestation littéraires

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURQ indique que la région Occitanie a établi un calendrier de toutes les manifestations littéraires dans la région.

Sport

- Madame Virginie Bernou signale que le 1^{er} juillet se déroulera à Fauch les Intervillages qui sont ouverts à toutes les communes 11 à 17 ans.
- Au vue des bons résultats sportifs de plusieurs associations Montredonnaises, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remettre une récompense lors du forum des associations.

9h- Station de captage de Malepique

Monsieur le Maire propose qu'il n'y ai pas d'inauguration de la station de Malepique. Il explique que les travaux nous ont été imposés, ce qui n'est pas sans conséquence financière pour les Montredonnais.

La séance est levée à 22h05.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUS Bénédicte <i>(représentée par M. MARTINEZ)</i>	
	COMBES Didier <i>(représenté par M. BAÏSSE)</i>	
	HUET Claude	
	BRU Jean-Marie	
	ALIBERT Sophie <i>(représentée par Mme BERNOU)</i>	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure	
	AUGÉ Bernard	